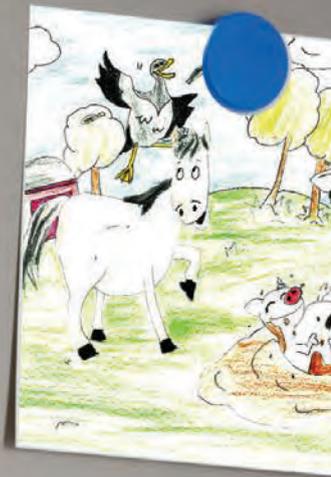




COMMISSION CANADIENNE DU LAIT



Rapport annuel 17-18



Mandat de la Commission canadienne du lait

Les objectifs de la CCL prescrits par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* consistent à

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

○ Énoncé de mission

Assurer un leadership qui permet de dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit des Canadiens.

○ Valeurs

Excellence | Intégrité | Leadership | Respect

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications

Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : (613) 792-2000
ATS : (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

No de catalogue : A88-2018

ISSN : 0382-3229

Conception et production :
Element Design and Communications

Impression :
Gilmore Printing Services Inc.,

imprimé au Canada

○ Table des matières

Message du président	2	Développement des marchés	19
Message du chef de la direction	4	Classe 3(d)	19
Tendances de l'industrie laitière	4	Programme de marketing du lait	19
Production	4	Programme d'innovation laitière	19
Transformation	4	Fonds d'investissement partagé.....	20
Consommation	4	Exportations	20
Développement des marchés	5	Programme d'exportation de produits laitiers	20
Commerce.....	5	Lait pour la croissance.....	20
Tendances dans le milieu de travail.....	6	Initiative de développement des marchés	20
La Commission canadienne du lait.....	7	Vérification.....	21
Aperçu de la CCL	9	Normes nationales de vérification de	
L'industrie laitière canadienne.....	9	l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques.....	22
À la ferme.....	9	Soutien à l'industrie	22
Transformation du lait.....	9	Comité canadien de gestion des	
Marchés du lait.....	9	approvisionnements de lait.....	22
Gouvernance	10	Secrétariat, TI et services de traduction.....	22
Conseil d'administration	11	Initiative pour le développement de la main-d'œuvre	22
Membres du conseil d'administration.....	11	Grappe de recherche laitière	23
Comités du conseil	12	Rendement et objectifs	24
Comités de gestion	13	Réalizations de 2017-2018	24
Gouvernance à la CCL.....	14	Des marchés en croissance	24
Activités et programmes	16	Le rôle de la CCL au sein de l'industrie	25
Gestion de l'offre	16	Un système de gestion de l'offre bien administré,	
Établissement et ajustement des quotas	16	réactif et bien compris.....	26
Approvisionnement de la croissance	16	Une CCL bien gérée.....	27
Retrait des surplus.....	16	Objectifs de rendement pour 2018-2019.....	28
Ajustement de l'approvisionnement	16	Revue financière	30
Importations	17	Rapport de gestion.....	30
Revenus des producteurs	17	Résultats principaux des activités.....	30
Établissement des prix	17	Responsabilité de la direction relative aux états financiers	36
Mise en commun des marchés et		Rapport de l'auditeur indépendant.....	37
des revenus des producteurs.....	18	États financiers.....	38
Ententes régionales de mise en commun	18	Notes aux états financiers	42
		Tableaux et données (non-audités).....	52

Message du président



C'est avec plaisir que je vous soumetts le rapport annuel de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'année laitière 2017-2018. L'industrie laitière a connu de nombreuses réussites et plusieurs défis au cours de la dernière année qui ont tous été relevés avec professionnalisme et dévouement par les employés de la CCL, de concert avec les partenaires de l'industrie. L'augmentation de la demande pour les produits laitiers et l'important appui à la gestion de l'offre démontrent que les Canadiens ont l'industrie laitière à cœur. La CCL est fière des réalisations et des contributions qu'elle a apportées à l'industrie au cours de la dernière année. Elle demeure en bonne situation financière et elle a réalisé presque tous ses objectifs.

Comme le Programme de bourses de la CCL a pris fin le 31 juillet 2017, la CCL a mené un processus de consultations inclusif auprès de ses partenaires de l'industrie laitière et du milieu universitaire en vue d'examiner les options permettant d'élargir son appui financier au-delà des bourses. Un nouveau programme exhaustif, l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre (IDM), a été lancé en avril 2018. Cette initiative comprend d'autres éléments, tels que des curriculums postsecondaires certifiés et de la formation continue. Cette nouvelle initiative procure des fonds à l'industrie canadienne du lait pour le développement et la formation d'employés qualifiés en production et en fabrication laitières pour améliorer la productivité et la compétitivité. Elle promeut également les études supérieures en sciences laitières

et animale pour soutenir la recherche et aider à créer de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux marchés pour l'industrie laitière.

La CCL continue d'encourager l'industrie laitière canadienne à accroître le marché, à innover et à s'adapter aux nouvelles réalités du marché. La CCL offre des programmes et des services qui profitent à l'industrie. Par l'entremise de programmes tels que le programme Lait pour la croissance qui encourage les investissements dans les usines de transformation laitière en assurant un approvisionnement en lait, le Fonds d'investissement partagé qui offre des contributions non remboursables à des projets innovateurs qui feront croître l'utilisation d'ingrédients laitiers et le Programme d'innovation laitière qui



fournit du lait aux transformateurs qui fabriquent des produits laitiers novateurs, la CCL a financé et facilité des projets qui ont introduit plusieurs nouveaux produits qui contiennent du lait ou des ingrédients laitiers canadiens.

La CCL entend poursuivre son appui à l'industrie. En automne 2016, elle a mené un sondage auprès de ses partenaires de l'industrie laitière pour obtenir leur opinion quant au succès de la CCL à s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités, cerner les changements dans l'industrie qui auront des répercussions sur le secteur et sur le travail de la CCL durant la prochaine décennie, aider la CCL à trouver des domaines à améliorer et recueillir les points de vue et les observations des intervenants afin d'éclairer la planification stratégique et organisationnelle de la CCL. Le taux de participation était élevé. Le sondage a été suivi d'un atelier animé à propos des priorités devant être abordées par la CCL au cours des prochaines années. La CCL a par la suite élaboré un plan d'action pour faire suite aux questions soulevées. La CCL est fière des mesures qu'elle a prises jusqu'à maintenant et les résultats du sondage seront réexaminés pour déterminer les autres éléments qui doivent maintenant être améliorés. La CCL poursuivra la mise en œuvre du plan d'action au cours de la prochaine année afin de s'assurer que l'organisation demeure une institution importante et vitale du secteur laitier canadien et qu'elle continue à jouer un rôle clé dans la bonne conduite du système de gestion de l'offre.

En mai 2018, M. Serge Riendeau s'est joint au conseil d'administration de la CCL à titre de chef de la direction. M. Riendeau exploite une ferme laitière à Coaticook, au Québec, et est une figure importante dans l'industrie laitière canadienne. Il a siégé au conseil d'administration de la coopérative Agropur pendant 26 ans et en a assumé la présidence pendant 15 ans. Nous sommes heureux d'accueillir M. Riendeau à la CCL. Ses aptitudes, son expérience et ses connaissances de l'industrie contribueront grandement à la CCL et à l'industrie laitière.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à M. Laforge, le chef de la direction sortant. M. Laforge est réputé pour son leadership et sa vision. Tout au long de sa carrière, il a fait preuve d'un dévouement marqué à l'égard de ses collègues, les agriculteurs et agricultrices ainsi que les transformateurs. Dans le cadre de ses fonctions à la CCL, M. Laforge s'est consacré à son rôle au sein du conseil d'administration et à ses responsabilités envers l'industrie et le personnel. Il a offert nombre d'idées novatrices, a fait profiter ses collègues de sa compréhension profonde de l'industrie et a encouragé une culture d'excellence au sein de la CCL. Au nom du conseil d'administration et des employés, j'aimerais remercier M. Laforge pour ses nombreuses contributions à la CCL et à l'industrie laitière canadienne.

En tant que président de la CCL, j'aimerais exprimer ma gratitude la plus sincère aux intervenants de l'industrie, aux gouvernements provinciaux, au Bureau du ministre, à nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi qu'aux autres organismes du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour leur collaboration et leur appui continus. J'applaudis également les contributions inestimables des employés de la CCL qui mènent nos activités avec efficacité et passion et qui démontrent chaque jour leur dévouement à cette industrie dynamique.



Alistair Johnston

Message du chef de la direction



La Commission canadienne du lait (CCL) est un fier partenaire de l'industrie laitière canadienne, une industrie qui se distingue par son dévouement, sa collaboration et son désir d'amélioration constante. Chaque maillon dans la chaîne des valeurs vise à assurer que les Canadiens ont accès à un approvisionnement continu et suffisant en produits laitiers de qualité. En fonction à la CCL depuis mai 2018, je suis fier d'avoir intégré une organisation qui soutient un secteur aussi dynamique que celui de l'industrie laitière. On retrouve dans les prochains paragraphes les faits saillants de l'année laitière 2017-2018.

TENDANCES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Production

En 2017-2018, le nombre de fermes laitières au Canada a diminué de 329, ce qui représente une réduction de 2,9 % comparativement à 2016¹. Ce taux est plus bas que celui des fermes laitières américaines et européennes². On s'attend à ce que cette tendance mondiale se poursuive. Par conséquent, les fermes restantes produisent plus de lait et génèrent plus de revenus par ferme.

Malgré cette diminution du nombre de fermes, grâce à la productivité et l'efficacité des producteurs, la production laitière a augmenté à 380 millions de kg de m.g. durant l'année laitière 2017-2018. Ceci représente une augmentation de 6,1 %, qui répond à la croissance rapide de la demande en produits laitiers.

¹ Malgré le fait qu'il y ait moins de fermes, le Canada produit 21 % plus de lait qu'il y a 5 ans pour répondre à la demande intérieure.

² Les fermes américaines ont connu une diminution de 3,9 % entre 2015 et 2017, les fermes européennes, une diminution de 5,1 % et les fermes australiennes, une diminution de 4,6 % (Fédération internationale de laiterie). Au Canada, le nombre global de fermes a baissé de 6 % entre 2011 et 2016, soit les années des deux derniers recensements sur l'agriculture.

Transformation

En 2017, le secteur canadien de la transformation laitière a injecté 14,3 G\$ dans l'économie canadienne et y a apporté environ 23 400 emplois.

Consommation

Au cours de la dernière année, les consommateurs canadiens ont diminué leur consommation par habitant de lait de consommation et de yogourt glacé, mais ils ont augmenté leur consommation de crème, de fromages et de crème glacée³. Les fabricants ont répondu à ces tendances. Le Canada produit désormais plus de 1050 fromages, dont la plupart sont fabriqués avec du lait de vache. Les programmes d'innovation administrés par la CCL ont certainement joué un rôle dans le développement de certains de ces nouveaux produits. Par exemple, depuis le lancement du Programme d'innovation laitière⁴ en 1989, plus de 380 projets ont été mis sur pied et 126 millions de litres de lait ont été utilisés pour fabriquer de nouveaux fromages, produits de yogourt et autres produits laitiers. Le Fonds d'investissement partagé, lancé en 2009, a permis de

³ Source : www.infolait.gc.ca

⁴ Précédemment connu sous le nom de Programme d'innovation en matière de produits laitiers; il a été remplacé par le Programme d'innovation laitière le 1er août 2013. Les paramètres du programme sont essentiellement les mêmes.



financer 25 projets d'innovation qui ont reçu un financement totalisant plus de 992 000 \$. Le fromage, la poudre de lait écrémé et le lait de consommation sont les principaux ingrédients utilisés dans ces projets de développement ou de reformulation de desserts laitiers, de produits à base de fromage, de nutraceutiques⁵ ainsi que de produits de confiserie à base de produits laitiers.

En 2017-2018, les ventes au détail des produits laitiers étaient fortes dans la plupart des catégories. La demande pour le beurre et la crème demeure élevée, comme l'illustrent les taux d'augmentation de 3,4 % et 4,8 % respectivement dans le secteur du détail. De plus, la

⁵ Les nutraceutiques sont des aliments naturels jugés bénéfiques pour la santé humaine. Le yogourt qui contient des probiotiques en est un parfait exemple. Certaines protéines lactières particulières pourraient avoir des bienfaits, mais cette hypothèse devra faire l'objet de recherches plus poussées.

hausse observée dans la consommation de fromage s'est poursuivie, plus précisément pour le cheddar, les fromages de tous les jours comme la mozzarella, la féta et le havarti et les fromages fins comme le brie et le camembert.

La tendance liée à la constante augmentation de la demande de produits laitiers à forte teneur en matière grasse se poursuit. Cela a demandé une augmentation du quota d'une année à l'autre de 3,7 % pour desservir le marché canadien. Les augmentations de quota répétitives ainsi que l'allocation de croissance de 5 % ont stimulé la production laitière, ce qui a permis la reconstitution des stocks privés de beurre et de ceux de la CCL et l'atteinte de niveaux d'inventaires satisfaisants. Alors que le niveau de production rattrapait celui de la demande, la CCL et les offices provinciaux de mise en marché du lait ont mis en place des mesures pour ajuster la croissance de la production aux besoins canadiens.

Développement des marchés

Au cours de la dernière année, la CCL a continué d'encourager les investissements dans le secteur de la transformation qui valorisent les solides non gras ou font augmenter la demande en lait canadien. Le programme Lait pour la croissance, qui garantit un approvisionnement suffisant de lait pour encourager de nouveaux investissements dans le secteur laitier permettant d'accroître la demande canadienne totale en lait et en produits laitiers, a reçu deux demandes qui ont été acceptées.

Commerce

En août 2014, le Canada et l'Union européenne (UE) ont conclu une entente devant mener à l'Accord économique et commercial global (AECG). Le 21 septembre 2017, l'AECG est entré en application à titre provisoire. Cet accord accroît graduellement l'accès de l'UE au marché canadien du fromage à 17 700 tonnes. Aux fins de comparaison, la pro-

duction canadienne de fromage en 2017 était de 497 288 tonnes. La CCL tiendra compte de ces importations supplémentaires lorsqu'elle calculera le quota de production.

TENDANCES DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

La CCL continue de suivre les initiatives d'Objectif 2020 et d'y contribuer et elle continue à mettre en œuvre les politiques du gouvernement du Canada qui s'appliquent. En poursuivant la tradition instaurée par mon prédécesseur, j'organise des rencontres avec tout le personnel au moins quatre fois par année pour discuter des changements dans le milieu de travail et des orientations de l'industrie. Les directeurs rencontrent leurs employés au moins deux fois par an pour discuter des priorités et pour leur donner l'occasion d'exposer leurs préoccupations et de poser des questions. Les employés ont également eu la possibilité de contribuer à la planification stratégique de la CCL au cours de l'exercice de planification stratégique annuel.

En 2018, dans le cadre d'un exercice continu d'évaluation de l'environnement de travail, la CCL a mené son cinquième sondage annuel de satisfaction auprès des employés. L'intention du sondage est de fournir un portrait de quelques thèmes et enjeux pertinents pour la

CCL. Le taux de réponse cette année était de 87 %, ce qui est semblable à celui de 2017. Le taux de satisfaction global était de 98 %, ce qui représente une hausse comparativement au taux de 94 % en 2017. Cela démontre que la santé globale de l'organisation s'améliore constamment. Au cours de la prochaine année, la CCL résoudra, à l'aide d'un plan d'action, les préoccupations organisationnelles soulevées dans le sondage.

Pour terminer, j'aimerais remercier les employés de la CCL pour leur dévouement et leur professionnalisme dans la bonne conduite efficace et intègre des opérations. C'est un honneur de faire partie d'une organisation qui s'engage à faire progresser et à améliorer l'industrie laitière canadienne.



Serge Riendeau



La Commission canadienne du lait



La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne. En plus de gérer des éléments du système de gestion de l'offre du lait, de gérer les prix du lait pour les producteurs et d'assurer que la production laitière comble la demande, la CCL administre plusieurs programmes au nom de l'industrie et l'encourage à faire croître ses marchés et à innover. Les activités comme les vérifications, les calculs de mise en commun, les exportations, les importations et l'établissement du quota font également partie du rôle de la CCL et progressent selon son plan stratégique.

La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada. La CCL travaille également de près avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les coûts liés aux activités de marketing, sont payés par les producteurs laitiers, les activités commerciales de la CCL et le marché. La CCL emprunte de l'argent du Trésor et d'une ligne de crédit pour financer les programmes qu'elle administre au nom de l'industrie laitière.

Depuis les débuts de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL est responsable de deux éléments essentiels du système : gérer le système d'établissement des prix du lait et recommander le quota de production de lait. Grâce à ses nombreux rôles et à sa fonction centrale de facilitateur dans l'industrie laitière, la CCL veille à ce que les producteurs de lait canadiens reçoivent du marché des revenus suffisants pour atteindre un niveau de vie raisonnable et investir dans leur entreprise.



La CCL surveille la production et la demande nationale et recommande les ajustements requis à la cible nationale de production de lait. Elle veille aussi à ce que la production de lait du pays corresponde à la demande des consommateurs canadiens. Il est important d'éviter toute pénurie de produits laitiers et tout aussi important d'éviter les surplus de production en raison des coûts élevés associés à leur manutention, leur entreposage et leur mise en marché.

La Commission s'acquitte de son mandat en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les intervenants de l'industrie tels que les producteurs laitiers, les transformateurs, les trans-

formateurs secondaires et les consommateurs. Au nom de l'industrie laitière, elle administre les ententes de mise en commun des revenus et du marché et élabore, met en œuvre et administre des programmes importants comme le Programme de permis des classes spéciales de lait, le Programme d'innovation laitière, le Programme de marketing du lait, le Programme d'exportation de produits laitiers et le Programme Lait pour la croissance.⁶

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)⁷. À ce titre, elle informe le comité des sujets à résoudre et, au besoin, elle propose diverses solutions, alternatives ou recommandations pouvant contribuer à une commercialisation plus ordonnée et efficace en vue d'éviter les pénuries ou les surplus de lait. Elle joue un rôle semblable auprès de la Mise en commun de l'Est (le P5) et de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)⁸.

⁶ Les programmes administrés par la CCL sont décrits au chapitre Activités et programmes.

⁷ Le CCGAL est le principal organisme décisionnel de l'industrie laitière.

⁸ On trouve des renseignements détaillés sur ces mises en commun à la p. 18

APERÇU DE LA CCL

Créée en 1966

72 employés (au 31 juillet 2018)

Siège : Ottawa

Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

Budget de l'année laitière 2017-2018: 9,15 M\$

Année laitière : 1^{er} août au 31 juillet

○ Mission

Sa mission est d'offrir un leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous les Canadiens.

○ Valeurs

Excellence, intégrité, leadership et respect

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

À la ferme

En 2017, on dénombrait 10 951 fermes laitières au Canada. La ferme moyenne possède 86 vaches et produit annuellement, en moyenne, 34 703 kg de matière grasse⁹, une production plus forte que celle de 2016. Le Québec et l'Ontario accueillent 82 % des fermes laitières, les provinces de l'Ouest, 12% et les provinces de l'Atlantique, 6%. Les fermes laitières dégagent des recettes monétaires agricoles de 6,6 G\$.

Transformation du lait

En 2017, 478 usines de transformation laitière (dont 279 usines étaient enregistrées auprès des autorités fédérales) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 14,3 G\$, soit 12,7 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne en 2017, se classant deuxième après les viandes par la valeur de ses livraisons manufacturières. Le secteur de la transformation laitière emploie environ 23 400 personnes.

Marchés du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Le lait vendu aux transformateurs est classé selon le système harmonisé de classification qui est basé sur son utilisation finale¹⁰. Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait.

Au cours de l'année laitière 2017-2018, les ventes de lait de consommation représentaient environ 26 % des ventes, soit 100 millions de kg de matière grasse. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 74 % des ventes, soit 279 millions de kg de matière grasse.

⁹ Au Canada, la production de lait est exprimée en kg de matière grasse.

¹⁰ Système harmonisé de classification du lait (<http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?id=3811>)

Gouvernance

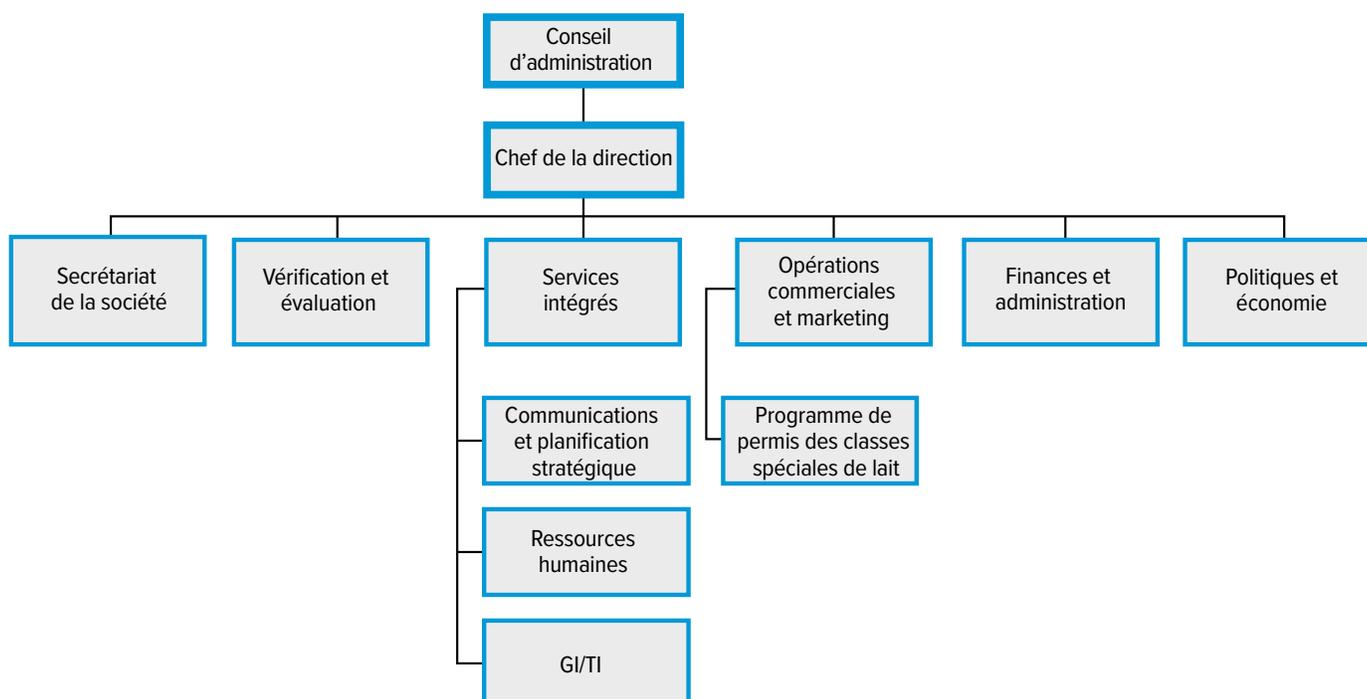


La Commission canadienne du lait (CCL) est encadrée par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est aussi encadrée par les règlements suivants :

- le *Règlement sur la commercialisation des produits laitiers*;
- le *Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE*.

Elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Structure de la Commission canadienne du lait



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) de la CCL est composé du président, de la commissaire et du chef de la direction. Les membres du CA de la CCL sont nommés par le gouverneur en conseil et remplissent leurs mandats à temps partiel. Les membres du CA possèdent une longue expérience diversifiée de l'industrie laitière et ensemble, ils offrent une approche équilibrée à la prise de décisions.

Le CA est responsable de l'intendance générale de l'organisation. Il approuve le plan d'entreprise de la CCL, le rapport annuel, le plan stratégique, le budget et les états financiers. Il élabore des politiques pour la CCL et veille à ce que les principaux risques d'affaires soient identifiés et que les systèmes adéquats soient en place pour gérer ces risques. Il reçoit le rapport d'audit annuel et les

rapports d'examen spécial du Bureau du Vérificateur général et en assure le suivi.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président (nommé le 28 mai 2015 pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} août 2015)

○ **Alistair Johnston**

Arrivé au Canada en 1988, il est entré au service du *Northern Alberta Dairy Pool* en qualité de directeur des opérations. Il a par la suite occupé des postes de direction chez *Dairyworld Foods* et au sein du *Vanderpol Food Group*. Au cours des dernières années, il a fourni une aide technique et stratégique à des entreprises de fabrication de produits laitiers et alimentaires à l'échelle nationale et internationale. Il a acquis une vaste expérience en siégeant aux conseils d'administration du *BC Chicken Marketing Board*, de la *BC*

Investment Agriculture Foundation, des associations de producteurs laitiers de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et de la *BC Food Processors Association*.

Commissaire (nommée le 3 janvier 2017 pour un mandat de trois ans)

○ **Jennifer Hayes**

Jennifer Hayes élève des bovins laitiers et des bovins de boucherie en Gaspésie (Québec). Elle représente la troisième génération de l'exploitation *PineCrest Farms* de Shigawake, dont elle est copropriétaire avec son père et son oncle. Il s'agit de la ferme laitière la plus à l'est de la partie continentale du Québec. Mme Hayes a une vaste expérience de la gouvernance en tant que membre active de l'Union des producteurs agricoles. En plus d'avoir été membre élue au conseil régional des Producteurs de lait de la Gaspésie-Les Îles, Mme Hayes a été vice-présidente de l'Association des producteurs bovins et membre exécutif du Comité de mise en marché des bovins de réforme et veau laitier.

Jennifer Hayes, Commissaire
Alistair Johnston, Président
Serge Riendeau,
Chef de la direction





Chef de la direction (nommé le 14 mai 2018 pour un mandat de trois ans)

○ Serge Riendeau

M. Riendeau est un chef de file dans l'industrie laitière canadienne. Il a siégé pendant 26 ans au conseil d'administration de la coopérative Agropur et en a assumé la présidence pendant 15 ans. En 2017, M. Riendeau a pris sa retraite et quitté son poste de président. Son expérience en gestion est riche et diversifiée. De 1991 à 1997, M. Riendeau a été impliqué dans la politique municipale à titre de conseiller et de maire de la municipalité de Barnston, au Québec. M. Riendeau est copropriétaire de la ferme Riendeau et Gendron avec sa conjointe et son fils qui en est l'actionnaire principal. La ferme détient un quota de production de 250 kg/jour et possède 1000 acres de terre.

COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Le Comité de vérification veille à ce que la CCL rende compte de ses activités conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques. Il examine et approuve le plan de vérification annuel du Vérificateur général et sollicite son expertise sur les principes comptables et les rapports financiers de la société. Le Comité se réunit chaque trimestre pour revoir les états financiers et recevoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes.

Membres

Commissaire (président)
Président
Chef de la direction

Équipe de la haute direction

L'équipe de la haute direction (ÉHD) se rencontre à peu près toutes les deux semaines pour discuter du fonctionnement quotidien de la CCL et prendre les décisions qui s'imposent. Elle reçoit l'appui de quatre comités consultatifs qui élaborent des plans et des priorités et conseillent la direction dans les domaines des ressources humaines, des audits internes et des évaluations des programmes, de la sécurité ainsi que de la santé et la sécurité au travail.

L'ÉHD crée et modifie les politiques de la CCL et examine le budget administratif avant qu'il ne soit soumis au CA. Elle s'occupe aussi des questions relatives aux ressources humaines, aux audits, aux évaluations et à la gouvernance et conseille le chef de la direction sur les enjeux de l'industrie et les recommandations à soumettre au CA.

Membres

En date du 31 juillet 2018, en plus du chef de la direction, les personnes suivantes composent l'ÉHD.

Directrice principale, Opérations commerciales et marketing
Directeur, Vérification et évaluation
Directrice, Services intégrés
Directrice, Finances et administration
Directeur, Politiques et économie
Secrétaire exécutive

COMITÉS DE GESTION

Comité consultatif sur les ressources humaines

Le mandat du Comité consultatif sur les ressources humaines est de conseiller l'Équipe de la haute direction sur les priorités et les initiatives en matière de ressources humaines. Il se réunit deux fois l'an ou à la demande du président.

Membres

- Directrice, Services intégrés (présidente)
- Gestionnaire, Ressources humaines
- Conseillère en ressources humaines (secrétaire)
- Un représentant des employés de chaque service
- Un représentant des gestionnaires

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes

Le mandat du Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes est d'élaborer des plans de vérification interne et d'évaluation des programmes pour examiner les systèmes, les programmes, les politiques et les pratiques de la CCL. Le comité doit aussi contrôler l'état d'avancement des vérifications internes et des évaluations de programmes conformément aux plans qui ont été approuvés et aux plans d'action de la direction qui en résultent. Il se réunit au moins trois fois l'an et à la demande du président du comité.

Membres

- Chef de la direction (président)
- Directrice principale, Opérations commerciales et marketing
- Directeur, Vérification et évaluation
- Directrice, Services intégrés
- Directrice, Finances et administration
- Directeur, Politiques et économie
- Gestionnaire, Vérification
- Agent principal des Finances

Comité sur la santé et la sécurité au travail

Le Comité sur la santé et la sécurité au travail (SST) agit comme groupe consultatif auprès de l'ÉHD pour toutes les questions de santé et de sécurité des employés de la CCL comme stipulé dans le Code canadien du travail et ses règlements connexes.

Membres

- 1 représentante des employés (coprésidente)
- 1 représentante de l'employeur (coprésidente)
- 1 secrétaire
- 1 représentante des employés
Championne de la santé mentale (membre d'office)



Comité des risques et de la sécurité

Le mandat du Comité des risques et de la sécurité est d'aider l'ÉHD à satisfaire aux exigences du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la protection des employés de la CCL, de l'information et des biens, ainsi que d'identifier les risques de l'entreprise et les contrôles et d'en effectuer le suivi.

Membres

- Agent de sécurité de l'organisation
- Directrice, Services intégrés
- Agent principal des Finances

GOUVERNANCE À LA CCL

En automne 2017, le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel et les états financiers de la CCL pour l'année laitière 2016-2017. En avril 2018, le conseil d'administration a approuvé le plan d'entreprise de la CCL qui couvre la période allant de 2018-2019 à 2022-2023. Il expose les orientations principales de la société de même que son plan d'emprunt. Il a été approuvé par le Conseil du Trésor le 31 mai 2018. Pour s'assurer que la capacité d'emprunt de la CCL suivait la hausse de la production laitière, la CCL a préparé des plans d'entreprise amendés pour 2017-2018 à 2021-2022 et 2018-2019 à 2022-2023 en juin 2018. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil du Trésor le 26 juin 2018.

La CCL a mis à jour son profil des risques de l'entreprise en janvier 2018. Le profil définit chaque risque, décrit les mesures mises en place pour gérer les risques et le groupe responsable de la mise en œuvre des stratégies. On en tient compte dans le cadre de l'analyse environnementale relative au processus de planification stratégique. Le Comité de vérification approuve les mesures issues du profil des risques de l'entreprise et le Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes en effectue régulièrement le suivi.

La division Vérification et évaluation a terminé la deuxième phase de l'audit interne sur les contrôles essentiels qui a été approuvée par le Comité de vérification. Les recommandations et

les mesures de suivi ont également été approuvées dans le cadre de ce processus. Cet audit a principalement évalué l'efficacité de la CCL dans la gestion de ses ressources financières et non financières. Cet audit interne a été une priorité du Bureau du contrôleur général dans divers ministères et accorde une importance considérable à la gestion responsable des ressources publiques.

En janvier 2018, la CCL a tenu son assemblée publique annuelle à Ottawa. Cette assemblée est ouverte au public, mais en général, quelque 50 représentants de l'industrie laitière y assistent. Elle donne l'occasion à la CCL de faire rapport de ses états financiers et de ses objectifs stratégiques de la dernière année laitière et de l'année courante et de répondre aux questions des participants.





Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration;
Danie Cousineau, Secrétaire exécutive; **Christine Boutin**,
Directrice principale, Opérations commerciales et marketing;
Hossein Behzadi, Directeur, Vérification et évaluation;
Benoit Basillais, Directeur, Politiques et économie;
Chantal Paul, Directrice, Services intégrés

Activités et programmes



La Commission canadienne du lait (CCL) suit l'évolution de la demande et ajuste l'approvisionnement en lait, assure une rétribution équitable aux producteurs, encourage le développement des marchés, offre des services d'audit et appuie l'industrie au moyen des nombreux services techniques et administratifs qu'elle lui fournit et des divers programmes auxquels elle contribue.

GESTION DE L'OFFRE

Établissement et ajustement des quotas

La CCL effectue un contrôle mensuel de la demande totale¹¹ et de la production de lait (l'offre). Ainsi, elle peut ajuster le quota national de production tous les mois afin de tenir compte des changements relatifs à la demande en produits laitiers. Le quota de production est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Tout surplus est géré en ajustant le quota, en entreposant les surplus

¹¹ La quantité de matière grasse requise pour répondre aux besoins intérieurs et pour les exportations prévues de produits laitiers.

aux frais des producteurs ou, en dernier recours, en exportant des produits laitiers conformément aux engagements commerciaux du Canada.

Entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018, la demande totale en lait a augmenté de 1,9 % comparativement à l'année précédente pour atteindre 371,1 millions de kg de matière grasse. Au cours de la même période, le quota total a augmenté de 3,7 %. En raison des augmentations de quota cette année et l'année dernière, la production laitière a augmenté de 6,1 % pour atteindre 380,03 millions de kg de matière grasse. Puisque la production laitière était très forte, les stocks de beurre avaient augmenté à la fin de l'année laitière 2017-2018.

Approvisionnement de la croissance

Le 1^{er} mai 2018, le CCGAL a éliminé l'allocation de croissance temporaire de 3 %. La mesure donnait suite aux tendances de forte production dans l'industrie. Le CCGAL envisage de modifier la méthodologie utilisée pour ajuster le quota afin de répondre plus rapidement à la variation de la demande. Au-delà de la production intérieure robuste et stable, le marché a été approvisionné par 3274 tonnes de beurre du contingent tarifaire que la CCL importe dans une année donnée.

Retrait des surplus

Le CCGAL donne ses directives à la CCL en ce qui concerne le Programme de retrait des surplus. Il est conçu pour retirer le lait excédentaire du marché intérieur dans les régions appropriées et en temps opportun. Les revenus de ce programme sont partagés par l'ensemble des producteurs canadiens en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL a exporté une petite quantité de beurre (50 tonnes) en vertu de ce programme cette année en raison de la surproduction de lait.

Les stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) de la CCL pour l'alimentation animale ont baissé de 38 190 tonnes à 12 706 tonnes. Les ventes de PLÉ au secteur de l'alimentation animale se poursuivront jusqu'à ce que ces stocks soient épuisés. La CCL a signé des contrats fermes pour presque toute cette quantité en stock.

Ajustement de l'approvisionnement

Les Programmes intérieurs de saisonnalité aident l'industrie à composer avec les fluctuations saisonnières de la demande de produits laitiers. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes en collaboration avec le secteur privé. En général, la CCL achète et entrepose les produits laitiers

quand la consommation diminue, puis les revend aux transformateurs quand la consommation augmente. Comme la production a augmenté au cours de l'année, la CCL a pu reconstituer ses stocks de beurre.

Importations

Aux termes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994, le Canada a établi des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie et depuis 1995, la CCL reçoit le beurre importé en vertu de licences fédérales et l'achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le CT de beurre est de 3 274 tonnes. Environ les deux tiers de ce contingent (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

Au cours de l'année laitière 2017-2018, la CCL a importé 3 274 tonnes de beurre,

Sommaire des transactions des Programmes intérieurs de saisonnalité

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
	Tonnes			
Beurre	16 210	38 754	29 893	25 071

soit la totalité de son CT, y compris plus de 2 000 tonnes en provenance de la Nouvelle-Zélande. Comme la production a été suffisante pour répondre à la demande de beurre, des permis d'importation supplémentaire n'ont pas été nécessaires.

REVENUS DES PRODUCTEURS

Établissement des prix

Dans le cadre du système de gestion de l'offre, le prix que les producteurs obtiennent pour leur lait est réglementé et varie en fonction de l'utilisation finale du lait. L'ajustement du prix des classes de lait 1 à 4 à la ferme est basé sur la

combinaison des changements annuels du coût de production et de l'indice des prix à la consommation. Le coût de production est mesuré annuellement par la CCL et l'indice des prix à la consommation est fourni par Statistique Canada.

Le prix du soutien du beurre de la CCL constitue également un facteur dans l'établissement des prix des classes. La CCL a tenu des consultations régulières sur l'établissement des prix en novembre 2017. Malgré une petite réduction du coût de production du lait au Canada,

PPCSL – Volume de lait vendu (millions de kg de m.g.) et revenu moyen des producteurs (\$/hl)*

Classe		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
5(a) (fromage)	Volume	7,61	8,09	7,96	8,56	8,58
	Prix	48,24 \$	50,42 \$	44,18 \$	47,49 \$	44,00 \$
5(b) (autres ingrédients)	Volume	17,50	16,05	11,82	13,79	19,16
	Prix	50,89 \$	46,88 \$	40,66 \$	43,26 \$	41,42 \$
5(c) (confiserie)	Volume	6,37	5,86	5,31	6,37	2,91
	Prix	48,60 \$	33,35 \$	27,68 \$	37,94 \$	40,13 \$
Total	Volume	31,48	30,00	25,09	27,02	30,65
	Prix	48,99 \$	44,89 \$	38,99 \$	44,56 \$	43,00 \$

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kg de matière grasse par hl, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait.



en raison à la stabilité du marché, la CCL a décidé de maintenir le prix de soutien du beurre à 8,0062 \$/kg.

Compte tenu de l'augmentation des coûts de production durant l'année, la CCL a tenu des consultations spéciales sur l'établissement des prix en juillet 2018. La CCL a décidé de hausser le prix de soutien du beurre de 8,0062 \$ à 8,3901 \$/kg à compter du 1^{er} septembre 2018. On s'attend à ce que l'ajustement du prix de soutien augmente le revenu global des producteurs d'environ 4,1 % et qu'il augmente d'un montant équivalent les prix de la matière grasse et des solides non gras des classes 1 à 4.

Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs

En tant que facilitateur national, la CCL administre au nom de l'industrie laitière les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés parmi les producteurs laitiers canadiens.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (Entente du P10)

Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait, les producteurs laitiers des dix provinces partagent

les recettes du lait vendu aux transformateurs dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL). La CCL administre le PPCSL au nom de l'industrie en fonction de cette entente.

En vertu du PPCSL établi en 1995, le lait destiné à la fabrication de produits transformés contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Les transformateurs secondaires ont accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la CCL.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 30,65 millions de kg de matière grasse pendant l'année laitière 2017-2018, soit 13,4 % de plus que l'année précédente. L'augmentation s'explique surtout par le fait qu'il y a eu des ventes additionnelles de beurre canadien pour le secteur de la transformation secondaire. Les revenus moyens des producteurs issus de ces trois classes ont atteint 43,00 \$/hl contre 44,56 \$/hl pour l'année laitière précédente. Au 31 juillet 2018, 1826 participants actifs étaient inscrits au programme.

Ententes régionales de mise en commun

Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5)

L'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada permet la mise en commun, parmi les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (le P5), des revenus provenant des ventes dans toutes les classes de lait, des coûts de transport, des marchés et de la responsabilité de l'écrémage¹². La CCL préside les réunions de l'organisme de supervision de l'entente, administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et fournit un soutien technique et un service de secrétariat au P5.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont formé la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) qui met en commun les revenus et les marchés de toutes les classes de lait. La CCL préside le Comité de coordination de la MCLO et elle administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

Activités des mises en commun régionales

Durant l'année laitière 2017-2018, les groupes techniques du P5 ont abordé des enjeux liés au rapprochement de la réserve de croissance du P5. La réserve

¹² Excès de matière grasse provenant du marché du lait de consommation.

de croissance sert à favoriser la transformation dans certaines classes. Depuis l'année laitière 2016-2017, la CCL fournit de l'expertise technique au P5 en suggérant une façon plus efficace d'équilibrer la quantité de lait requise pour cette activité. La CCL a également aidé les signataires de l'accord du P5 à effectuer une révision obligatoire qui doit être réalisée tous les cinq ans. Cette révision fut une réussite et aucun changement n'a été apporté à l'accord.

L'harmonisation des politiques et des activités au sein du P5 et de la MCLO se poursuit toujours. En février 2018, le P5 et la MCLO ont ajusté les prix des composants du lait pour toutes les classes suivant les résultats de la formule nationale d'établissement des prix qui avait été convenue (50 % du coût de production + 50 % de l'indice des prix à la consommation).

Durant l'année laitière 2017-2018, toutes les provinces ont collaboré pour mettre en œuvre les éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients.

Livraisons de lait (millions de kg de m.g.)

	P5	MCLO
Lait de consommation	75,37	36,10
Lait de transformation	208,44	58,04
Total	283,81	94,14

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Classe 3(d)

La classe 3(d) a été créée pour encourager les restaurants à utiliser du fromage mozzarella pour garnir les pizzas fraîches. En 2017-2018, 1237 nouveaux restaurants se sont inscrits au programme, pour un total de 11278 restaurants. En conséquence, la quantité totale de mozzarella utilisée dans le cadre du programme pour cette année laitière se chiffre à 49 millions de kg comparativement à 48 millions de kg en 2016-2017.

Programme de marketing du lait

La CCL s'engage à encourager la croissance et l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers. Le Programme de marketing du lait, en partenariat avec les universités et les associations de l'industrie, facilite l'accès à l'appui technique et à l'expertise requise pour développer des produits laitiers et alimentaires innovants et les mettre en marché. Grâce au site Web ingrédientLAITIER.ca, les transformateurs laitiers et les transformateurs secondaires peuvent faire une demande de participation aux programmes et trouver des renseignements à jour sur les prix du lait et sur les ingrédients laitiers.

En 2017-2018, la CCL a participé au salon professionnel de Restaurants Canada pour promouvoir le Programme d'innovation laitière, le Fonds d'investissement partagé, le Programme de permis des classes spéciales de lait ainsi que les autres services qu'elle offre aux transformateurs et aux fabricants alimentaires.

Programme d'innovation laitière

Le Programme d'innovation laitière (PIL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovants pour le marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises, qui sont admises au programme, le lait dont elles ont besoin pour fabriquer des produits novateurs.

Durant l'année laitière 2017-2018, les entreprises de transformation laitière dans l'ensemble du Canada ont utilisé 11,3 millions de litres de lait dans le cadre du PIL comparativement à 12,6 millions de litres en 2016-2017. Le quota qui avait précédemment été alloué pour fabriquer des produits approuvés dans le cadre du Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) est accordé aux provinces lorsqu'un contrat du PIMPL vient à échéance. Le PIMPL a été remplacé par le PIL en 2013.

Cette année, cinq demandes ont été présentées au PIL. En date du 31 juillet 2018, une demande avait été approuvée par le Comité de sélection qui s'est rencontré en avril 2018. Trois demandes ont été rejetées et une demande est toujours à l'étude.

Fonds d'investissement partagé

Le Fonds d'investissement partagé (FIP) est conçu pour aider les entreprises admissibles et les centres de technologie alimentaire à développer des produits qui stimulent la demande canadienne en produits et en ingrédients laitiers. Au cours de l'année laitière 2017-2018, le FIP a reçu sept demandes et en date du 31 juillet 2018, trois projets avaient été approuvés. Les projets approuvés comprennent des activités telles que des services de consultation, la formulation de recettes, l'essai de produits, la mise à niveau d'équipements et des initiatives de transfert technologique.

Exportations

Durant l'année laitière 2017-2018, le Canada n'a pas exporté de poudre de lait écrémé en classe 5(d). En raison de stocks plus importants que prévu, le Canada a exporté approximativement 50 tonnes de beurre. La CCL a également émis aux exportateurs canadiens des permis d'exportation de la Classe 5(d) pour 1 963 tonnes de fromage, en

plus du fromage exporté en vertu du Programme d'exportation de produits laitiers (PEPL).

Programme d'exportation de produits laitiers

Le Programme d'exportation de produits laitiers (PEPL) a comme objectif de soutenir l'exportation d'au plus 3 000 tonnes de fromage par année laitière, en plus de l'exportation d'autres produits laitiers. Les demandeurs doivent détenir une licence fédérale d'exportateur ou une licence fédérale pour leur usine et toutes les exportations font partie des engagements commerciaux du Canada. En 2017-2018, 2 698 tonnes de fromage et 762 624 litres de lait ont été exportés en vertu du PEPL.

Lait pour la croissance

Le programme Lait pour la croissance (LPC) garantit un approvisionnement suffisant en lait pour encourager de nouveaux investissements dans le secteur laitier qui permettraient d'accroître la demande totale canadienne en lait et en produits laitiers. Ces investisse-

ments comprennent l'agrandissement et/ou l'établissement d'usines par des transformateurs laitiers canadiens, des transformateurs secondaires de produits alimentaires ou de tout autre produit ou par des investisseurs canadiens ou étrangers qui souhaitent implanter une entreprise au Canada. Le programme peut être utilisé pour de nouveaux produits ainsi que pour des produits existants (laitiers ou autres produits contenant des ingrédients laitiers), l'accent étant mis sur la croissance. En 2017-2018, deux demandes ont été présentées au programme; elles ont été acceptées. Les ententes sont sur le point d'être achevées.

Initiative de développement des marchés

La CCL a fourni une aide importante aux investisseurs (étrangers et canadiens) à promouvoir le développement de nouveaux marchés. L'objectif est d'en arriver à des investissements privés d'entreprises canadiennes et étrangères pour faire croître les marchés intérieurs et étrangers.

Limites d'exportation et exportations

Catégorie	Limite de subvention (millions de kg)	Quantité de produits exportés (millions de kg)	Limite de subvention (M\$)	Valeur de la subvention sur les produits exportés (M\$)
Beurre	0,905	0,05	11,025	0,1824
Fromage	6,041	4,661	16,228	9,753
Poudre de lait écrémé	18,147	0	31,149	0
Autres produits laitiers	14,189	0,762	22,505	0,0356
Produits incorporés	s/o	0	20,276	0

VÉRIFICATION

Le tableau ci-dessous détaille les divers rôles d'audit de la CCL.

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL). L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque plus élevé parmi les participants au programme. En plus des vérifications du PPCSL, la CCL effectue également des vérifications auprès des entreprises qui participent au Programme

d'importation pour la réexportation (PIR), administré par Affaires mondiales Canada (AMC). Les participants du programme de la classe 4(m), qui servait à encadrer le lait écrémé et les CPL liquides jusqu'en janvier 2017, ont également fait l'objet d'une vérification. Au cours de l'année laitière 2017-2018, 88 vérifications ont été réalisées chez des participants du PPCSL, du programme de la classe 4(m) et du PIR, comparativement à 51 vérifications l'année précédente. Cette augmentation découle principalement du fait que le

programme de la classe 4(m) a été ciblé par des vérifications additionnelles.

Des vérifications de la classe 3(d) (mozzarella pour les pizzas fraîches) ont été effectuées chez des chaînes indépendantes de pizzerias et chez certains distributeurs. Au cours de l'année laitière 2017-2018, des vérifications ont été réalisées chez 63 pizzerias et distributeurs, ce qui est supérieur à la cible prévue. Cette cible avait été réduite en fonction des résultats des années précédentes puisque ce secteur était considéré comme étant à faible risque.

Les vérifications des activités de la classe 7 sont en cours et s'effectuent en collaboration avec les vérificateurs provinciaux. Au total, 30 vérifications conjointes ont été réalisées durant l'année 2017-2018, ce qui est inférieur à la cible prévue. Ce résultat s'explique principalement par le fait que les provinces devaient faire des mises à jour de leur système. La CCL a contribué aux vérifications conjointes en offrant une expertise précieuse et en appuyant l'harmonisation des pratiques en matière de vérification et, de façon globale, les résultats des vérifications étaient positifs à cet égard. Les vérifications de la classe 7 se poursuivront durant l'année laitière 2018-2019.

La CCL a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan (29 usines dans 6 provinces), contre recouvrement des frais.

Type d'audit	Audité	But de l'audit
Partage des revenus	Offices provinciaux	Vérifier si les revenus mis en commun par les 10 provinces sont complets
Utilisation du lait	Transformateurs	Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des composants du lait déclarés dans les classes d'utilisation et les programmes afférents (c.-à-d. lait pour les écoles, Programme d'innovation laitière, etc.) dans 6 provinces (T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-B., N.-É., MB, SK)
PIR	Participants du PIR	Vérifier la conformité aux exigences du programme au nom d'Affaires mondiales Canada (AMC)
Classe de lait 3(d)	Distributeurs et restaurants qui utilisent de la mozzarella sur les pizzas fraîches	Vérifier la conformité aux exigences du programme
Classe 4(m)	Participants de la classe 4(m)	Vérifier la conformité aux exigences du programme
Programme de permis des classes spéciales de lait (classe 5 [a], [b] et [c])	Distributeurs et transformateurs secondaires	Vérifier la conformité aux exigences du programme
Classe 7	Participants de la classe 7	Vérifier la conformité aux exigences du programme

Les vérifications de l'utilisation couvrent les procédures particulières à chaque classe, de même que d'autres programmes de la CCL et des provinces (c.-à-d. PIL, lait dans les écoles, etc.).

Au 31 juillet 2018, les réclamations de routine issues des vérifications des classes spéciales totalisaient 203 742 \$. Ces fonds ont été retournés aux producteurs. Les réclamations totales ont diminué puisque les participants de longue date ont une meilleure compréhension des exigences des programmes que dans les années précédentes, et puisque l'on a mis davantage l'accent sur les vérifications de l'utilisation et de la classe 7.

Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques

En parallèle à son travail de vérification, la CCL offre son expertise et encourage l'harmonisation des procédures auprès du Comité consultatif national sur la vérification du lait. Ce comité réunit deux fois par année les vérificateurs de la CCL, les vérificateurs provinciaux, de même que les représentants des offices provinciaux et du secteur de la transformation laitière. Des réunions ont été tenues en septembre et en décembre 2017.

La CCL a continué à assumer un rôle de coordination et de formation en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions du CCGAL sur les politiques ayant une incidence sur les vérifications. Elle surveille également les changements et les tendances clés de l'industrie et

communique des informations aux vérificateurs relevant d'autres autorités afin d'améliorer continuellement les résultats des vérifications pour chaque province.

SOUTIEN À L'INDUSTRIE

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) est un organisme national pour l'élaboration des politiques et la discussion de questions concernant la production et la transformation laitières. Il comprend des représentants des offices de mise en marché du lait et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que des représentants sans droit de vote des organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs. En sa qualité de président du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants provinciaux et nationaux.

Secrétariat, TI et services de traduction

La CCL a coordonné près de 115 réunions, de même que plusieurs webinaires et conférences téléphoniques. Elle a traduit environ 575 documents pour appuyer les mises en commun régionales, le CCGAL et plusieurs autres groupes de travail et comités nationaux.

Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

La CCL appuie la mise sur pied d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et bien adaptée pour répondre aux besoins actuels des secteurs de production et de transformation laitières. Suivant un processus de consultations inclusives auprès de ses partenaires de l'industrie laitière et du milieu universitaire, la CCL a lancé l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre (IDM) en avril 2018. Cette nouvelle initiative exhaustive va au-delà du programme de bourses précédent en y incorporant des éléments tels que des curriculums postsecondaires et de la formation continue. L'IDM encourage la productivité, la concurrence et l'innovation en appuyant l'éducation et l'embauche d'une main-d'œuvre dynamique. Cette initiative comprend quatre programmes de financement :

1. Le Programme de bourses : bourses pour étudiants des cycles supérieurs dans un domaine d'études relié à l'industrie laitière
2. Programme de promotion de carrière : promotion de carrières dans l'industrie laitière
3. Programme de formation : création de programmes d'éducation à temps plein certifiés par le gouvernement dans le but de former du personnel qualifié pour travailler dans les usines laitières



4. Programme de formation continue : occasions de formation continue pour les gens qui travaillent déjà dans une usine ou une ferme laitière

Au total, 5 M\$ y sont consacrés pour une période de trois ans (selon la disponibilité des fonds).

Grappe de recherche laitière

En 2010, la CCL a établi un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada et les Producteurs laitiers du Canada (PLC) pour financer une Grappe de recherche laitière dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir d'AAC.

La seconde Grappe de recherche laitière, qui fait partie de Cultivons l'avenir 2, a été lancée en 2013 et a été conçue pour donner suite aux résultats et aux conclusions de la première grappe. Elle comptait trois thèmes de recherche : une production laitière viable, la nutrition humaine et la santé ainsi que la génétique et la génomique laitières. Les PLC ont investi 5,3 M\$ en plus des 13,75 M\$ annoncés par AAC. Le Réseau laitier canadien a investi 669 000 \$ et la CCL a contribué 750 000 \$, pour un financement total de 20,5 M\$ qui permettra de répondre aux priorités de recherche du secteur laitier de 2013 à 2018. Vingt-sept activités de recherche ont été financées par ce programme, auxquelles plus de 100 chercheurs et 65 étudiants de cycles supérieurs travaillant dans 15 universités

et 8 centres fédéraux de recherche ont pris part. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités de recherche, les activités financées et les faits saillants des recherches de 2017-2018, veuillez consulter le site Web www.dairyresearch.ca/francais/.

Rendement et objectifs



RÉALISATIONS DE 2017-2018

La CCL a atteint la plupart de ses objectifs. Les priorités changeantes de l'industrie et les forces du marché ont entravé la réalisation de certains d'entre eux.

Des marchés en croissance

Objectif de 5 ans	Mesures de rendement pour 2017-2018	Cible	Résultats	% de réalisation
Les investissements et l'innovation ont mené à une croissance continue du marché	Nombre de litres de lait utilisés dans le Programme Lait pour la croissance (LPC)	160 millions de litres	Les projets approuvés n'ont pas encore été entamés. La production devrait commencer dans les nouvelles installations en 2019 et utiliser environ 21 millions de litres cette année-là.	0
	Taux de croissance du marché en corrélation avec les activités de la CCL	4 % (cumulatif)	Il est prévu que les projets LPC engendreront une croissance dès 2019.	0
	Nombre de produits laitiers novateurs introduits par l'entremise du Programme d'innovation laitière (PIL)	10 (cumulatif)	En date du 31 juillet 2018, une demande avait été approuvée par le Comité de sélection, qui s'est rencontré en avril 2018.	50

Le rôle de la CCL au sein de l'industrie

Objectif de 5 ans	Mesures de rendement pour 2017-2018	Cible	Résultats	% de réalisation
La CCL est réputée être un facilitateur neutre et un contributeur clé de l'industrie laitière	Pourcentage des recommandations de la CCL aux comités de l'industrie qui ont été adoptées	85 %	Quatre recommandations ont été formulées et elles ont toutes été adoptées : 1) Allocation de croissance 2) Réinstauration du quota continu 3) Stocks cibles de beurre 4) Circonstances exceptionnelles : modification des prix des classes 1 à 4.	100
	Nombre d'invitations reçues comme conférencier, facilitateur ou formateur lors de réunions organisées par des organismes autres que la CCL (excluant les rapports aux assemblées annuelles des offices provinciaux)	20 par année	La CCL a reçu 20 invitations.	100

Un système de gestion de l'offre bien administré, réactif et bien compris

Objectif de 5 ans	Mesures de rendement pour 2017-2018	Cible	Résultats	% de réalisation
Veiller à respecter les ententes fédérales-provinciales et internationales	Nombre d'audits	91 audits réalisés auprès de participants du Programme de permis des classes spéciales de lait, du Programme d'importation pour la réexportation (PIR) et du programme de la classe 4(m)	88 audits réalisés auprès de participants du Programme de permis des classes spéciales de lait, du Programme d'importation pour la réexportation (PIR) et du programme de la classe 4(m)	97
		55 audits réalisés auprès des participants à la classe 3(d)	63 audits réalisés auprès des participants à la classe 3(d)	100
		50 audits réalisés auprès des participants à la classe 7	30 audits réalisés auprès des participants à la classe 7	60
		2 audits internes	2 audits internes	100
		30 audits de l'utilisation du lait en usine	30 audits de l'utilisation du lait en usine	100
	Les revenus totaux des producteurs suivent la croissance	Hausse annuelle de 1%	Hausse de 2 %	100
	L'approvisionnement du marché répond à la demande grâce au calcul de quota exact et à l'amélioration des analyses du marché et des prévisions.	Le quota est entre 99 % et 101 % de la demande	99,32 %	100
L'allocation de quota et les transferts d'argent sont effectués selon les normes de services établis par le Comité canadien de gestion de l'approvisionnement de lait.	100 % du temps	L'allocation des quotas et les transferts d'argent ont été effectués dans les délais prévus.	100	
Inscriptions aux modules de formation en ligne	15 par année	23 inscriptions	100	

Une CCL bien gérée

Objectif de 5 ans	Mesures de rendement pour 2017-2018	Cible	Résultats	% de réalisation
La CCL est organisée et a les ressources nécessaires pour appuyer l'industrie laitière dans l'avenir	Satisfaction des employés mesurée au moyen d'un sondage annuel	Taux de satisfaction de 90 % ou plus	Taux de satisfaction de 98 %	100
	Nombre d'outils ou de politiques élaborés et adaptés à l'interne pour mieux servir l'industrie	4 par année	Intégration des calculs de mise en commun dans le système de calcul automatisé d'Euclid. Nouveau modèle de prévision de la demande Gestion mensuelle du quota Révision du Manuel de vérification (en cours)	100

OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR 2018-2019

Les objectifs de rendement de la CCL pour 2018-2019 sont basés sur les thèmes stratégiques et les objectifs quinquennaux présentés dans son plan d'entreprise.

Thème : Investissement, innovation et croissance dans le secteur laitier canadien

Objectif sur 5 ans – Les investissements et l'innovation ont mené à une croissance continue du marché au sein de l'industrie laitière.

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Nombre de litres de lait utilisés dans le Programme Lait pour la croissance (LPC)	160 millions de litres
Taux de croissance du marché	4 % (cumulatif)
Nombre de produits laitiers novateurs introduits par l'entremise du Programme d'innovation laitière	10 (cumulatif)

Stratégie	Objectif 2018-2019
Offrir un appui et du financement pour le développement des marchés	La stratégie sur le développement des marchés a été lancée.

Thème : Le rôle de la CCL au sein de l'industrie

Objectif sur 5 ans – La CCL est réputée être un facilitateur efficace et un contributeur clé de l'industrie laitière

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Pourcentage des recommandations de la CCL aux comités de l'industrie qui ont été adoptées	85 %
Nombre d'invitations reçues comme conférencier, facilitateur ou formateur lors de réunions organisées par des organismes autres que la CCL (excluant les rapports aux assemblées annuelles des offices provinciaux)	20
Nombre d'inscriptions aux modules de formation en ligne de la CCL	15

Stratégie	Objectif 2018-2019
Améliorer les communications avec l'industrie	Les partenaires sont davantage engagés.

Thème : Administration du système de gestion des approvisionnements de lait

Objectif sur 5 ans – Un système de gestion de l'offre bien administré, réactif et bien compris

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Temps entre la réception des données des mises en commun et l'allocation de quota et les transferts monétaires	8 jours maximum
Nombre d'audits	20 audits de la classe 3(d) 40 audits réalisés auprès de participants au Programme de permis des classes spéciales de lait 42 audits de la classe 7
Les revenus totaux des producteurs augmentent grâce à la croissance	1 %
Quota comme pourcentage de la demande	Le quota est entre 99 % et 101 % de la demande

Stratégie	Objectif 2018-2019
Promouvoir une gestion de l'offre de lait mieux adaptée aux exigences du marché	Le nouveau système de gestion du quota est en place
Veiller à respecter les ententes fédérales-provinciales et internationales	Entamer la modernisation de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et du Plan national de commercialisation du lait pour refléter les changements vécus par l'industrie. Suivi des négociations de l'ALÉNA
Veiller à ce que les producteurs efficaces reçoivent un revenu équitable.	Les revenus des producteurs sont stables ou en hausse grâce à la croissance du marché. Les calculs des revenus des mises en commun sont justes et faits en temps opportun.
Veiller à ce que la production canadienne corresponde à la demande	Approvisionnement opportun et suffisant de produits laitiers sur le marché intérieur Allocation de quota juste et en temps opportun pour répondre à la demande

Thème : Une CCL bien gérée

Objectif sur 5 ans – La CCL est organisée et a les ressources pour appuyer l'industrie laitière dans l'avenir

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Satisfaction des employés mesurée au moyen d'un sondage annuel	90 % ou plus
Nombre d'outils ou de politiques élaborés et adaptés pour mieux servir l'industrie	4

Stratégie	Objectif 2018-2019
Assurer une main-d'œuvre productive et engagée	Améliorer l'intégration des nouveaux employés et le maintien en poste Améliorer la collaboration à l'interne entre les équipes
Adapter les systèmes informatiques au nouvel environnement de l'industrie	Mettre en œuvre des plateformes communes de communication avec l'industrie Améliorer les services du Web Continuer d'adapter les systèmes des TI à la SNI.
Mettre en œuvre les politiques gouvernementales nouvelles ou à jour	Les nouvelles politiques du gouvernement ont été évaluées.

Revue financière



RAPPORT DE GESTION

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2018 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.

Résultats principaux des activités

Activités intérieures

La CCL achète et vend du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ) pour équilibrer l'approvisionnement de produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année. Au cours de l'année laitière 2017-2018, le total des revenus provenant des ventes intérieures a diminué de 15,9 M\$ ou 5 % par rapport à l'année précédente. Cela est principalement attribuable aux ventes de beurre importé moins élevées qui n'ont été que partiellement contrebalancées par les ventes intérieures de beurre plus élevées. Cette baisse a également contribué à la diminution nette de la marge brut sur les ventes au Canada, quoique les effets sur la marge brut découlant de la baisse des ventes de beurre importé ont été partiellement

compensés par l'augmentation des marges sur les ventes de poudre de lait écrémé sur le marché intérieur.

Par l'entremise des Programmes intérieurs de saisonnalité, la CCL achète du beurre en vrac sous le plan A, qui est revendu aux transformateurs lorsque la demande saisonnière intérieure augmente. En raison de la forte production cette année, la CCL a acheté 3 717 tonnes de beurre en vertu du plan A et en a vendu 464 tonnes sur le marché intérieur, ce qui a entraîné des revenus de 3,7 M\$. L'année dernière, il n'y a eu aucune activité dans le cadre du plan A.

La CCL achète aussi du beurre des transformateurs en vertu du plan B, par l'entremise des Programmes intérieurs de saisonnalité. Ceux-ci doivent ensuite le racheter dans un délai prédéterminé.

Cette année, la CCL a vendu 29 429 tonnes de beurre sous le plan B comparativement à 18 695 tonnes l'an dernier, ce qui représente une augmentation des revenus de 86,7 M\$. Cette augmentation est attribuable aux stocks du plan B plus élevés tout au long de l'année, comparativement à l'année précédente, ce qui a donné lieu à un plus grand volume de rachats par les transformateurs.

La CCL continue d'importer 3 274 tonnes de beurre pour respecter l'engagement du Canada envers l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Contrairement à l'an dernier, la CCL n'a pas acheté de beurre ni de matière grasse sous forme de crème par l'entremise de permis d'importation supplémentaires puisque la production intérieure était suffisante pour répondre à la demande de

Activités intérieures

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2018	2017	Variation en \$
Ventes au Canada	305 942 \$	321 804 \$	(15 862) \$
Coût des ventes au Canada	291 887 \$	299 858 \$	(7 971) \$
Frais de transport et de possession	6 138 \$	7 412 \$	(1 274) \$
Charges financières	985 \$	438 \$	547 \$
Marge brute sur les ventes au Canada	6 932 \$	14 096 \$	(7 164) \$

l'industrie de la transformation secondaire. Par conséquent, les ventes de beurre et de matière grasse importés ont chuté à 24,8 M\$ comparativement à l'année précédente. Ces produits sont achetés par la CCL aux prix mondiaux en vigueur et dirigés en grande partie vers l'industrie de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

La poudre de lait écrémé (PLÉ) vendue aux fabricants d'aliments pour animaux a atteint 25 484 tonnes en 2017-2018, soit 638 tonnes de plus que l'année précédente. Pareillement, les revenus ont augmenté de 2,7 M\$ comparativement à l'année précédente. Le profit brut généré par cette activité a augmenté de 6,4 M\$, ce qui s'explique essentiellement par un prix de vente moyen plus élevé et des frais de transport et de possession plus bas que l'année précédente.

Activités d'exportation

Les ventes à l'exportation en 2017-2018 étaient considérablement plus faibles

que l'année précédente, puisque la CCL ne vend plus de poudre de lait écrémé sur ce marché. Au cours de l'année actuelle, les ventes à l'exportation proviennent entièrement de l'exportation de petites quantités de beurre, alors que l'année dernière, ces revenus provenaient de l'exportation de poudre de lait écrémé.

Frais de transport et de possession et charges financières

Les frais de transport et de possession, de même que les charges financières, se composent essentiellement des frais de transport, des intérêts sur les emprunts, des frais de manutention et d'entreposage et des frais d'assurance. En 2017-2018, les frais de transport et de possession liés aux activités intérieures ont diminué de 1,3 M\$, comparativement à ceux de 2016-2017, en raison de niveaux de stocks de poudre de lait écrémé plus bas au cours de l'année. Toutefois, les effets de cette diminution ont été partiellement contrebalancés par la hausse des frais de manutention et d'entreposage associés aux niveaux

de stocks de beurre plus élevés tout au long de l'année. Les frais relatifs aux activités d'exportation ont quant à eux diminué de 2,2 M\$ en 2017-2018, notamment parce que la CCL ne vend plus de poudre de lait écrémé sur les marchés d'exportation.

Les charges financières pour les activités intérieures et d'exportation ont augmenté de 0,5 M\$ comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à la hausse des inventaires de beurre au cours de l'année et à une légère augmentation des taux d'emprunt.

Après plusieurs années de taux d'intérêt peu élevés, on s'attend à ce que ceux-ci augmentent légèrement durant l'année laitière 2018-2019.

Autres produits

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché et sert à financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude annuelle sur le coût de production, les coûts associés au Programme d'aide pour l'entreposage du fromage (PAEF), les frais de possession des stocks de beurre de la CCL, ainsi que toute dépense recouvrable de comités de l'industrie. Ce financement a été augmenté en 2017-2018 pour combler la hausse des frais d'administration. La croissance de la production totale de lait de transformation a également eu une incidence sur l'augmentation du financement, puisqu'elle a un effet sur les sommes recueillies du marché par l'entremise des mises en commun.

Activités d'exportation

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2018	2017	Variation en \$
Ventes à l'exportation	278 \$	38 528 \$	(38 250) \$
Coût des ventes à l'exportation	229 \$	37 932 \$	(37 703) \$
Frais de transport et de possession	3 \$	2 154 \$	(2 151) \$
Charges financières	-\$	12 \$	(12) \$
Profit brut (perte) des ventes à l'exportation	46 \$	(1 570) \$	1 616 \$

Autres produits

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2018	2017	Variation en \$
Financement provenant des mises en commun	9 069 \$	7 039 \$	2 030 \$
Financement par le gouvernement du Canada	3 881 \$	3 795 \$	86 \$
Services d'audits	168 \$	186 \$	(18) \$
Total des autres produits	13 118 \$	11 020 \$	2 098 \$

Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste de ces frais est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Le financement du gouvernement du Canada est inscrit à l'état des résultats et du résultat global et est établi en fonction des frais d'administration encourus admissibles au financement.

Les revenus des services d'audits proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces selon le principe du recouvrement des coûts.

Charges opérationnelles et frais d'administration

Charges opérationnelles

Les charges liées aux « initiatives de l'industrie » comprennent des dépenses qui concernent divers programmes de la CCL comme le Fonds d'investissement partagé et la Grappe de recherche laitière. Le financement pour ces programmes a augmenté de 0,3 M\$ en 2017-2018, notamment parce que les dépenses de cette année comprennent le dernier paiement de 0,25 M\$ pour la Grappe de recherche laitière.

Les charges liées à l'« étude sur le coût de production » comprennent des dépenses qui concernent le sondage annuel sur les coûts de production. La CCL utilise les résultats de ce sondage pour établir les prix de soutien. En 2017-2018, le budget de l'étude a été

légèrement augmenté afin de tenir compte de l'effet de l'inflation.

Les « autres charges » comprennent des montants payés au Programme d'aide à l'entreposage du fromage (PAEF), des crédits provenant de la contribution de la CCL à l'étude sur le coût de production, des frais encourus par la CCL au nom des mises en commun et des frais bancaires pour les comptes des mises en commun. La diminution observée en 2017-2018 est surtout attribuable aux paiements moins élevés faits au PAEF comparativement à l'année précédente, et elle a été partiellement contrebalancée par la hausse des frais bancaires.

Charges opérationnelles et frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2018	2017	Variation en \$
Charges d'exploitation			
Initiatives de l'industrie	735 \$	399 \$	336 \$
Étude sur le coût de production	838 \$	825 \$	13 \$
Autres charges	176 \$	345 \$	(169) \$
Total des charges d'exploitation	1 749 \$	1 569 \$	180 \$
Frais d'administration			
Salaires et avantages du personnel	6 608 \$	6 085 \$	523 \$
Autres frais d'administration	2 216 \$	2 112 \$	104 \$
Total des frais d'administration	8 824 \$	8 197 \$	627 \$
Total des charges d'exploitation et des frais d'administration	10 573 \$	9 766 \$	807 \$

Frais d'administration

En 2017-2018, le budget administratif était de 9,1 M\$ et les dépenses administratives réelles pour l'année ont totalisé 8,8 M\$. Les dépenses encourues en 2017-2018 sont plus élevées que celles de l'année précédente, ce qui s'explique principalement par l'embauche d'employés additionnels pour répondre aux besoins de l'industrie et l'augmentation des coûts de location du bâtiment. Les salaires et les avantages du personnel, qui s'élèvent à 6,6 M\$, représentent la majeure partie des dépenses administratives. Les autres dépenses importantes comprennent le loyer, les frais de déplacement et le soutien administratif.

Distribution aux agences et offices provinciaux

La distribution aux agences et offices provinciaux représente le remboursement des profits générés par les programmes de saisonnalité et de retrait des surplus. Puisque les producteurs laitiers sont responsables du financement de ces programmes, tout profit est remboursé aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Le remboursement pour l'année 2017-2018 s'élève à 10,9 M\$.

Inventaires et emprunts

Les stocks de beurre de la CCL ont atteint 25 901 tonnes à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation de 9 151 tonnes comparativement à l'année dernière. L'augmentation fort nécessaire résulte des mesures prises pour stimuler la production de lait dans l'industrie et

pour répondre à la demande en beurre et en matière grasse.

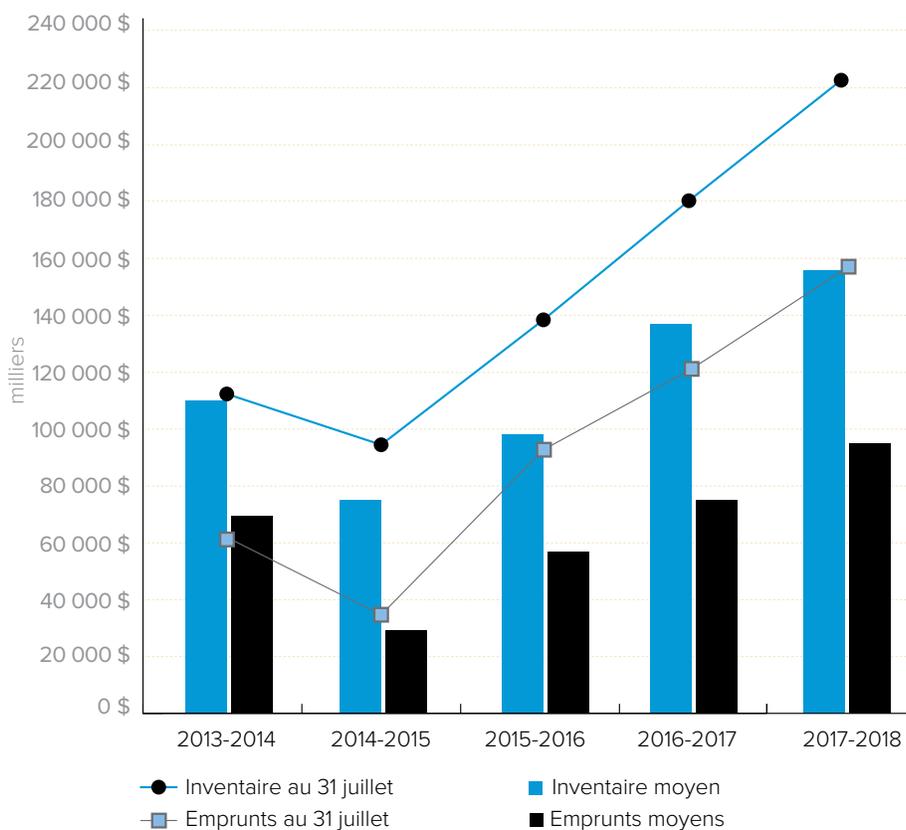
Les stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) à la fin de l'année s'élève à environ 12 706 tonnes, ce qui représente une diminution d'environ 25 484 tonnes depuis juillet 2017. Cela est attribuable au fait que la CCL n'achète plus de PLÉ dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus depuis le 1^{er} février 2017 suivant la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients. Les stocks de poudre de lait écrémé seront épuisés au cours de la prochaine année laitière par leurs ventes sur le

marché de l'alimentation animale.

Comme les stocks de beurre ont une plus grande valeur monétaire que ceux de la PLÉ, la hausse de la valeur des stocks de beurre a été beaucoup plus importante que la baisse de la valeur des stocks de PLÉ, ce qui a entraîné une augmentation nette de 45,1 M\$ de la valeur globale de l'inventaire en 2017-2018.

Puisque les inventaires sont financés par des prêts octroyés par le gouvernement du Canada, il y a habituellement une corrélation directe entre les variations de la valeur des inventaires et le

Stocks et emprunts





solde des prêts en souffrance. Ainsi, l'augmentation des inventaires au cours de l'année actuelle a mené à des besoins d'emprunt plus importants, et à l'augmentation des emprunts auprès du gouvernement du Canada au solde de 152,9 M\$ à la fin de l'année, comparativement à 118,7 M\$ à la fin de l'année précédente. Durant l'année 2017-2018, la valeur moyenne des stocks était 12,8 % plus élevée que celle de l'année précédente, ce qui a fait augmenter les emprunts moyens.

La CCL, en consultation avec le ministre des Finances, a haussé sa limite d'emprunt pour 2017-2018 à 225 M\$. Cette augmentation était nécessaire pour se prémunir contre toute circonstance inattendue provoquée par les conditions changeantes des marchés.

Gestion du risque

Comme c'est le cas pour toute entreprise, la CCL est sujette aux risques associés à ses opérations courantes. La CCL a cerné les principaux facteurs de risque auxquels elle est exposée, puis elle a établi des politiques et des procédures pour les gérer et les atténuer.

La CCL a dressé un profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction au moins une fois par année. Il est actualisé au besoin durant l'année et le dernier examen a été effectué en janvier 2018. Il cerne les principaux risques associés aux activités commerciales et opérationnelles de la CCL. Il sert également à évaluer la probabilité et les répercussions potentielles de l'occurrence d'un risque et définit des mesures d'atténuation pour éviter ou réduire le risque. Le profil est utilisé durant le processus annuel de planification de l'organisation pour veiller à ce que les domaines et les programmes à haut risque reçoivent une attention particulière. Le conseil d'administration et l'ÉHD partagent la responsabilité de la gestion du risque. Chaque partie joue un rôle fondamental dans le processus de gestion des risques de la CCL. Le conseil d'administration veille à ce que la direction cerne et gère les risques d'entreprise de la CCL et en fasse un suivi. Il est responsable de fournir une direction claire sur la tolérance à adopter face au risque et il approuve le profil des risques de l'entreprise. Les membres du conseil d'administration sont tenus informés de

tout changement au profil des risques par l'entremise de breffages trimestriels. Chaque trimestre, à tout le moins, le Comité de vérification de la CCL effectue le suivi de ces risques et des progrès de la mise en place de diverses mesures d'atténuation. L'ÉHD a la responsabilité d'évaluer les principaux domaines de risque de la CCL et de s'assurer que des contrôles appropriés et des stratégies d'atténuation sont en place pour gérer efficacement ces risques. Ce rôle comprend le soutien aux mesures de sensibilisation aux risques et la communication au sein de l'organisation.

Le risque de crédit est le risque de perte financière associé au manquement d'un client à ses obligations financières envers la CCL. La CCL gère ce risque en vendant un produit après paiement et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. Elle utilise aussi d'autres stratégies, comme celle de faire uniquement affaire avec des clients solvables.

Le risque lié aux devises représente la perte financière que peuvent occasionner des taux de change défavorables. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines ventes et certains achats en devises étrangères (dollars américains). La CCL n'a pas recours aux contrats de change à terme ou à tout instrument dérivé autonome à des fins de transaction ou de spéculation. Elle conclut seulement ces contrats avec des banques à charte canadiennes.

Le risque lié au marché est le plus difficile à gérer, car il est imprévisible. Les activités de la CCL sont influencées par de nombreux facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, les développements liés au commerce dans l'agriculture, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL gère ces risques en mettant en place des pratiques de gestion saine, en embauchant et en maintenant en poste des employés compétents et en se tenant au courant des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Puisque la CCL ne transige que des produits sujets à la gestion de l'offre comme la PLÉ et le beurre, les exportations ne constituent qu'une faible proportion de son revenu total. Elle compose néanmoins avec l'instabilité des marchés mondiaux en écoulant ses produits de façon stratégique, surtout par appels d'offres auprès d'exportateurs fiables qui recherchent des produits à valeur ajoutée, garantissant ainsi le meilleur rendement possible de ses opérations commerciales. En ce qui a trait aux importations de beurre, la CCL applique les mêmes règles de prudence en achetant ses produits sous appel d'offres ou par le biais d'offres concurrentielles d'importateurs de confiance.

Modifications comptables futures

Le *International Accounting Standards Board* a plusieurs projets en cours, dont certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des Normes internationales d'information financière applicables à la CCL. La direction continuera de surveiller les projets

amorçés ou proposés, en examinant les modifications qui pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière de la CCL. Une discussion approfondie sur les modifications qui seront apportées aux normes d'information financière peut être consultée à la note 3 des états financiers.

Qu'apportera demain?

La demande pour la matière grasse continue d'augmenter, quoiqu'elle augmente à un rythme plus lent que durant les deux dernières années. Les exploitants de fermes laitières ont augmenté leur production pour répondre à cette demande, ce qui a engendré une légère surproduction au printemps

et en été 2018. Par conséquent, les offices de mise en marché et la CCL ont mis en œuvre des mesures pour ralentir le rythme de production. Le défi consistera à assurer une transition en douceur entre la nécessité d'accélérer rapidement la production, besoin que connaissait l'industrie autrefois, et la nécessité d'instaurer une croissance plus lente de la production laitière, qui reflète mieux la situation actuelle. Des prévisions précises de la demande et de la production seront donc essentielles, en plus d'une gestion des stocks. La CCL a élaboré des modèles de prévision pour la prochaine année.



Au cours des deux dernières années, la CCL a ajouté neuf postes à l'organisation, principalement dans la division Vérification et évaluation, pour répondre à une demande accrue de services de la part de l'industrie. Ces postes supplémentaires ont été ajoutés en fonction d'une évaluation des besoins futurs de l'industrie. Toutes les ressources additionnelles sont pleinement exploitées à mesure que les demandes de l'industrie se concrétisent et les audits augmentent en complexité en raison de nouveaux procédés de fabrication. L'an prochain, la CCL réévaluera ses besoins en ressources humaines et verra si des formations supplémentaires sont nécessaires.

Sur le front du commerce international, la CCL suit la mise en œuvre de l'Accord économique commercial et global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, parce que ces deux accords auront des répercussions sur les importations de produits laitiers au Canada.

La CCL suit également de près les développements relatifs à l'accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) proposé, de même que ses répercussions potentielles sur l'industrie laitière canadienne.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie, qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne conduite des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'informations financières fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du Code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs

internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la CCL ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le chef de la direction,



Serge Riendeau

La directrice, Finances et Administration,



Chantal Laframboise,

Ottawa, Canada

Le 4 octobre 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne du lait, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2018, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états

financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, confor-

mément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, aux règlements administratifs de la Commission canadienne du lait ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Mary Katie Kerrigan, CPA, CA
Directrice principale

Le 4 octobre 2018
Ottawa, Canada

Commission canadienne du lait
État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

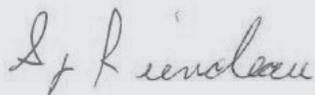
	En date du	
	<u>31 juillet 2018</u>	<u>31 juillet 2017</u>
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	6 925 \$	205 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	467	772
Avances aux agences et offices provinciaux	7 582	5 989
Mises en commun	1 985	1 740
Stocks (note 4)	221 970	176 905
	<u>238 929</u>	<u>185 611</u>
Actifs non courants		
Matériel	120	53
Immobilisations incorporelles	170	196
	<u>239 219 \$</u>	<u>185 860 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 5)	7 582 \$	5 989 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	15 558	12 881
Distribution aux agences et offices provinciaux	10 900	8 400
Autres passifs (note 6)	17 736	3 908
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	152 852	118 714
	<u>204 628</u>	<u>149 892</u>
Capitaux propres		
Résultats non distribués	34 591	35 968
	<u>239 219 \$</u>	<u>185 860 \$</u>

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 4 octobre 2018.

Le chef de la direction,



Serge Riendeau

Le président,



Alistair Johnston

La directrice, Finances et Administration,



Chantal Laframboise

Commission canadienne du lait
État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada	305 942 \$	321 804 \$
Coût des ventes au Canada	291 887	299 858
Frais de transport et de possession	6 138	7 412
Charges financières	985	438
Marge brute sur les ventes au Canada	6 932	14 096
Ventes à l'exportation	278	38 528
Coût des ventes à l'exportation	229	37 932
Frais de transport et de possession	3	2 154
Charges financières	-	12
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	46	(1 570)
Marge brute totale	6 978	12 526
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun	9 069	7 039
Financement par le gouvernement du Canada (note 10)	3 881	3 795
Services d'audit	168	186
	13 118	11 020
Total de la marge brute et des autres produits	20 096	23 546
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	735	399
Étude sur le coût de production	838	825
Autres charges	176	345
	1 749	1 569
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 11)	6 608	6 085
Autres frais d'administration	2 216	2 112
	8 824	8 197
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	10 573	9 766
Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux	9 523	13 780
Distribution aux agences et offices provinciaux	10 900	8 400
Résultat net et résultat global total	(1 377) \$	5 380 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Résultats non distribués au début de l'exercice	35 968 \$	30 588 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>(1 377)</u>	<u>5 380</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>34 591 \$</u>	<u>35 968 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	<u>31 juillet 2018</u>	<u>31 juillet 2017</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - ventes de biens	320 253 \$	364 892 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(351 211)	(393 087)
Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	7 231	4 423
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	(8 400)	(5 944)
Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada	3 881	3 795
Intérêts versés sur les emprunts	(765)	(402)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	<u>(29 011)</u>	<u>(26 323)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	297 330	266 045
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(263 192)	(241 523)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>34 138</u>	<u>24 522</u>
Diminution (augmentation) nette du découvert bancaire net	5 127	(1 801)
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(5 784)	(3 983)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	<u>(657) \$</u>	<u>(5 784) \$</u>
Éléments :		
Trésorerie	6 925 \$	205 \$
Découvert bancaire	(7 582)	(5 989)
Découvert bancaire net	<u>(657) \$</u>	<u>(5 784) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectif de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104), en vertu de

l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci demandait à la CCL d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques concernant les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements aux politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements d'une manière conforme à ses obligations légales. On lui a également demandé de faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise de la CCL. Au 31 juillet 2018, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés en suivant les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers à compter du 4 octobre 2018.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

Jugement, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détails ci-dessous.

Stocks du plan B

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé) des fabricants qui ont l'obligation contractuelle de racheter ces stocks au prix de soutien en vigueur dans l'année laitière subséquente.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, la CCL a déterminé que les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des actifs lui sont transférés lors de l'achat initial de ces stocks (jusqu'à la vente), puisque les modalités des contrats d'achat n'obligent pas la CCL à vendre les

stocks aux fabricants; la CCL assume donc tous les coûts de détention des stocks, y compris les risques de vol ou de dommage.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des

instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement :

Clients et autres débiteurs	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. La CCL n'utilise pas des instruments financiers dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur sont

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges » de l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif,

après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Distributions aux agences et offices provinciaux

Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

représentent la marge brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge dans l'exercice où elles sont déterminées.

Revenus

Revenus provenant des ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Lorsque les paiements des ventes sont reçus à l'avance, la constatation de revenus est reportée jusqu'à ce que le produit ait été expédié. Ces revenus reportés sont comptabilisés à l'état de la situation financière sous « Autres passifs » (voir note 6 : *Autres passifs*).

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

Le financement est reconnu comme un revenu durant une période pendant laquelle des services sont rendus et comptabilisés sur une base mensuelle tout au long de l'exercice financier.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de revenu dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe aux prix courants internationaux. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de l'état de la situation financière. Tout gain ou perte de change subséquent est comptabilisé au poste « ventes

à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste « coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme sont en place pour la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 12 : *Instruments financiers – Risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme dépense dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Application des normes nouvelles ou révisées de comptabilité

L'amendement suivant publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) est entré en vigueur pendant

la période comptable débutant le 1^{er} août 2017 et a eu une incidence sur les chiffres rapportés ou divulgués dans les états financiers :

L'Initiative concernant les informations à fournir – Modifications d'IAS 7 – *État des flux de trésorerie* précise les informations qui doivent être présentées sur les changements aux passifs découlant d'activités de financement. Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations sur les changements provenant des flux de trésorerie et les changements hors trésorerie. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La plus importante modification issue de l'adoption de ces amendements comprend la divulgation de la source des changements aux passifs découlant d'activités de financement à la note 7 : *Emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada*.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications pour la CCL qui sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2018. À la date des états financiers, on évalue que les normes et modifications applicables suivantes pourraient avoir des répercussions sur la CCL.

IFRS 15 – *Produits provenant de contrats avec des clients* a été publiée pour guider la constatation des produits provenant de contrats. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er}

janvier 2018. La CCL a terminé son évaluation de la norme IFRS 15 et prévoit que la répercussion de son adoption et de sa mise en œuvre se limitera aux divulgations additionnelles associées aux jugements significatifs et à la ventilation des revenus.

IFRS 9 – *Instruments financiers* – La version finale de cette nouvelle norme a été publiée en juillet 2014. Cette norme reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL a terminé l'évaluation de la norme IFRS 9. Son adoption et sa mise en œuvre ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la CCL.

IFRS 16 – *Contrats de location* fournit un modèle comptable unique pour les preneurs et applique les actifs et les passifs à tous les contrats de location, à moins que la durée de location soit inférieure à 12 mois ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La CCL a terminé l'évaluation de la norme IFRS 16. La nouvelle norme IFRS exigera de la CCL qu'elle comptabilise

un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour le contrat de location relatif à ses bureaux. Ce contrat de location est présentement classifié comme contrat de location simple (voir la note 13 : *Engagements*). Selon les estimations préliminaires, à la date de transition, l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative pour le contrat de location seront tous deux évalués à approximativement 3,5 M\$. Il sera aussi nécessaire de divulguer de l'information additionnelle aux notes aux états financiers.

4. Stocks

Les stocks de la CCL comprennent du beurre et de la poudre de lait écrémé acheté en vertu des programmes de saisonnalité et de retraits des surplus. Depuis le 1^{er} février 2017, en conformité avec la Stratégie nationale sur les ingrédients, la CCL n'achète plus de poudre de lait écrémé en vertu de ces programmes et les stocks qui restent seront liquidés dans les 12 prochains

mois. La CCL importe également du beurre en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le montant des stocks passé en charges durant l'année courante s'élevait à 292,12 M\$ (31 juillet 2017 : 337,79 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

Une tranche nulle (31 juillet 2017 : 11,07 M\$) des stocks devrait être réalisée après douze mois.

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Cette marge de crédit a été autorisée par le ministre des Finances jusqu'à concurrence de 50 M\$. L'intention première de cette marge est d'avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette marge de crédit est offerte sous forme de découvert bancaire. En date du 31 juillet 2018, la limite

Stocks :

	31 juillet 2018		31 juillet 2017	
	en \$	en tonnes	en \$	en tonnes
Beurre du plan B	175 254 \$	21 818	129 777 \$	16 210
Autre beurre	32 520	4 083	4 161	541
Autre poudre de lait écrémé	15 934	12 706	44 222	38 190
	223 708		178 160	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(1 738)		(1 255)	
Valeur nette de réalisation totale	221 970 \$		176 905 \$	

de crédit autorisée est de 10 M\$ (31 juillet 2017 : 7 M\$). Ce découvert bancaire est payable à vue et porte-intérêt au taux préférentiel calculé à 3,7 % par année en date du 31 juillet 2018 (31 juillet 2017 : 2,95 %).

6. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Revenu reporté	16 800 \$	3 234 \$
Autres passifs	936	674
Total	17 736 \$	3 908 \$

Le revenu reporté comprend les revenus touchés à l'avance pour la vente des stocks de beurre ou de poudre de lait écrémé qui n'ont pas encore été transférés à l'acheteur à la fin de l'année.

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada sont disponibles pour le financement des opérations, jusqu'à un maximum de 225 M\$ (31 juillet 2017 : 210 M\$). Chaque emprunt vient à échéance un an après que les fonds aient été avancés. Le capital et les intérêts sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les changements observés dans Emprunts auprès du gouvernement du Canada sont attribuables aux activités de financement, limités aux changements qui découlent des flux de trésorerie, qui sont indiqués dans l'état des flux de trésorerie.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Taux d'intérêt		
Faible	0,64 %	0,58 %
Élevé	1,45 %	0,70 %
Charge d'intérêt	985 \$	450 \$

8. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada (note 7) et des résultats non distribués. Au 31 juillet 2018, ces comptes totalisaient 152,85 M\$ (31 juillet 2017 : 118,71 M\$) et 34,59 M\$ (31 juillet 2017 : 35,97 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le cadre de gestion du capital de la CCL vise à garantir que la CCL dispose de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières et pour financer adéquatement les programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital, mais elle ajuste son cadre de gestion du capital régulièrement lorsque les montants fluctuent au cours de l'année. En 2018, il n'y a eu aucun changement négatif apporté au cadre de gestion du capital ou à sa définition.

9. Gains et pertes de change

Les « Revenus des ventes à l'exportation » dans l'état des résultats et du résultat global comprennent les gains nets ou les pertes nettes sur change causés par la conversion des devises des transactions réalisées en devises étrangères.

De plus, les « Coûts des ventes au Canada » dans l'état des résultats et du résultat global comprennent les gains nets ou les pertes nettes sur change causés par la conversion des devises des transactions réalisées en devises étrangères.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Profit net (perte nette) de change :		
Ventes à l'exportation	- \$	(242) \$
Coût des ventes au Canada	691 \$	2 676 \$

10. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Total des frais d'administration	8 824 \$	8 197 \$
Financé par le gouvernement du Canada	3 881 \$	3 795 \$

11. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Charges salariales	5 506 \$	5 028 \$
Cotisations au régime de retraite	645	658
Charges au titre de l'assurance-maladie	264	232
Autres dépenses	193	167
Total	6 608 \$	6 085 \$

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 était en moyenne de 1,01 fois le taux de cotisation des employés (31 juillet 2017 : 1,06 fois).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq

meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

12. Instruments financiers

Lors du cours normal des opérations, la CCL est exposée aux risques suivants, qui sont gérés et atténués au moyen des politiques et procédures correspondantes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix courants, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de change. La CCL est exposée à ce risque par l'entremise de ses opérations commerciales internationales régulières. Pour atténuer ce risque, la CCL établit des contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. De plus, la CCL a recours aux contrats de change à terme pour verrouiller les taux de change futurs de certaines devises étrangères afin de stabiliser les répercussions de change sur les flux de trésorerie futurs qui proviennent des ventes et achats effectués dans le cadre de contrats existants et dont le paiement doit être fait en dollars américains.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Au 31 juillet 2018, le taux était de 1,3017 (31 juillet 2017 : 1,2485). La CCL n'a aucun contrat de change à terme en date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017.

Les «Autres charges» à l'état des résultats et du résultat global comprennent des gains nets ou des pertes nettes de change non réalisés nuls (31 juillet 2017 : gains nets de change non réalisés de 0,01 M\$) sur les instruments financiers dérivés.

L'exposition de la CCL au risque de change à la fin de l'année s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

\$ CA	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Clients	- \$	- \$
Fournisseurs	-	(1 499)
Actif (passif) dérivé net	-	-
Exposition nette	- \$	(1 499) \$

Selon l'exposition nette actuelle, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeureront constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, les effets sur le résultat net de 2018 auraient été nuls (31 juillet 2017 : hausse de 0,15 M\$). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné des effets équivalents pour 2018 (31 juillet 2017 : baisse de 0,15 M\$).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. La marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésors comparables, exposent la CCL à un risque de flux de trésorerie. Le risque de taux d'intérêt de la CCL n'est pas considérable, car le taux de ses emprunts est faible et on ne prévoit pas d'augmentations indésirables du taux au cours des douze prochains mois.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix courants autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, tous les instruments financiers de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,17 (31 juillet 2017 : 1,24). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffrent

à 72,15 M\$ (31 juillet 2017 : 91,29 M\$) et à 2,42 M\$ (31 juillet 2017 : 1,01 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché, tous deux en date du 31 juillet 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour une partie lorsqu'une autre partie ne respecte pas ses obligations financières. La principale exposition au risque de crédit de la CCL provient de la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque en vendant un produit après paiement et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. Tant au 31 juillet 2018 qu'au 31 juillet 2017, la CCL n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients sont exigibles à court terme.

La CCL est également exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change. Cette exposition est limitée à la valeur notionnelle de l'actif dérivé – contrats de change. La CCL gère ce risque en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL. En date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017, la CCL ne détient aucun contrat de change.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs

et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. Ainsi, à la date de l'état de la situation financière, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs, qui ne s'applique qu'aux instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : les données sont des cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données concernent l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix);

Niveau 3 : les données concernent l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Lorsque la CCL détient des produits dérivés de change, leur juste valeur est calculée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

financière. Cette donnée de l'évaluation technique utilisée pour mesurer la juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (31 juillet 2017 : niveau 2). Durant les exercices clos le 31 juillet 2018 et le 31 juillet 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux. En date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017, la CCL ne détient pas de produit dérivé de change.

13. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Au 31 juillet 2018, la CCL a des engagements contractuels de 15,03 M\$.

Le moment prévu des dépenses liées aux Fonds d'investissement partagé va comme suit :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Moins d'un an	7 520 \$	183 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	7 506 \$	– \$
	<u>15 026 \$</u>	<u>183 \$</u>

Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

L'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre encourage la productivité,

la compétitivité et l'innovation au sein de l'industrie laitière canadienne en appuyant l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Le conseil d'administration de la CCL a adopté cette initiative en décembre 2017 et a accepté de verser 5 M\$ sur une période de trois ans aux établissements d'enseignement et aux associations laitières (producteurs et transformateurs) admissibles dans l'ensemble du Canada. Cette initiative comprend quatre programmes : le programme de promotion de carrières, l'élaboration de programmes de formation à temps complet, l'élaboration de formation continue et le programme de bourses. En date du 31 juillet 2018, il n'existe aucun engagement contractuel dans le cadre de cette initiative.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 31 juillet 2018, la CCL s'est engagée à acheter une quantité prédéterminée de beurre. Ces engagements représentaient environ 0,40 M\$ (31 juillet 2017 : 2,76 M\$) et ont été remplis en août 2018.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Le gouvernement du Canada établit des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers, ce qui limite la quantité de produits qui peuvent être importés avec peu d'obligations, voir aucunes. Pour les produits de beurre, aux termes de l'Entente de 1994 de l'OMC, le Canada s'est engagé à fournir des possibilités annuelles d'accès au marché totalisant 3 274 tonnes, en établissant le CT minimal sur les produits de beurre au même niveau. Depuis

1995, la CCL, par un mandat qui lui a été confié par le ministre du Commerce international, veille à ce que le CT du beurre du Canada, qui peut faire l'objet d'un renouvellement chaque année de quota (d'août à juillet), soit entièrement utilisé et que le beurre importé soit redistribué au secteur alimentaire canadien par l'entremise des fabricants de beurre.

Au 31 juillet 2018, le CT du beurre pour l'année de quota 2017-2018 a été entièrement utilisé. La CCL s'est engagée en vertu des mêmes conditions pour l'année de quota 2018-2019. Le CT du beurre demeure donc à 3 274 tonnes pour l'année 2018-2019. Les répercussions financières de cet engagement pour la prochaine période sont influencées par la variabilité des prix entre pays et par les types de produits de beurre admissibles, en plus des taux de change.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, le coût total d'achat du beurre importé s'élevait à 26,35 M\$ (31 juillet 2017 : 121,47 M\$).

d) Contrat de location simple

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance en mars 2022. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. La CCL a l'option de reconduire son bail pour une période de cinq ans avec la révision du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Moins d'un an	370 \$	370 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	986 \$	1 356 \$

14. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cela donne effectivement au gouvernement du Canada une influence notable sur la CCL et ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

En vertu de la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées*, la CCL est exemptée de certaines obligations en matière de divulgation en ce qui a trait à ses transactions et à ses soldes impayés avec les parties suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie

liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Par conséquent, la CCL divulgue une quantité d'information limitée en ce qui a trait aux transactions conclues avec le gouvernement du Canada et ses ministères, et avec les sociétés d'État jugées non importantes, tant individuellement que collectivement.

Les transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique jugées importantes individuellement sont les emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7) et le financement provenant du gouvernement du Canada (note 10).

Les autres transactions conclues avec des entités liées à une autorité publique qui étaient collectivement, et non pas individuellement, importantes sont les suivantes :

Entités liées à une autorité publique	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 126 \$	1 062 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 13)	455	229
Autres entités liées à une autorité publique	131	215
Total	1 712 \$	1 506 \$

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

En date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017, aucun emprunt ni transaction similaire avec les principaux dirigeants n'est en souffrance. Il n'y a eu aucune transaction de cette nature au cours de l'une ou l'autre des années.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants comptabilisé sous « Autres passif » à l'état de la situation financière s'élève à 0,10 M\$ au 31 juillet 2018 (31 juillet 2017 : 0,09 M\$).

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 se chiffre à 1,21 M\$ (31 juillet 2017 : 1,14 M\$).

Tableaux et données (non audités)



Production laitière, quota et besoins totaux (millions de kg de m.g.)

	Besoins totaux	Quota total	Production totale
2013-2014	321,36	316,55	313,68
2014-2015	328,67	326,57	327,67
2015-2016	344,81	336,57	338,78
2016-2017	364,20	355,56	358,21
2017-2018	371,11	368,59	380,03

Nombre de fermes et de vaches

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (milliers)
2013-2014	12 234	959,1
2014-2015	11 962	956,7
2015-2016	11 683	954,6
2016-2017	11 280	959,1
2017-2018	10 951	945,0

Production de lait par province* (millions de kg de m.g.)

Province	2016-2017	2017-2018
Terre-Neuve et Labrador	2,01	2,08
Île-du-Prince-Édouard	4,76	5,03
Nouvelle-Écosse	8,00	8,48
Nouveau-Brunswick	6,17	6,60
Québec	133,38	139,80
Ontario	118,48	123,91
Manitoba	14,03	16,06
Saskatchewan	10,46	11,45
Alberta	29,89	33,08
Colombie-Britannique	31,03	33,54
Total	358,21	380,03

*Avant la mise en commun

